



2024-002

Délégation de fonctions
et de signature à
Sophie LECANUET
2^{ème} adjointe au Maire

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le **08 JAN. 2024**

ID : 056-215602582-20240105-AR2024_002-AI

Ref.: 201524 Berger-Levrault (1309)

Le Maire de la Commune de La TRINITE SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, autorisant le Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Trinité sur Mer en date du 26 mai relative à l'élection de Sophie LECANUET en tant que 2^{ème} adjointe au Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Trinité sur Mer en date du 26 mai donnant au Maire, pour la durée du mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant le Maire à subdéléguer lesdites délégations à un ou plusieurs adjoints, cette subdélégation restant valable en cas d'empêchement du Maire, par dérogation à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETE

ARTICLE PREMIER

A compter du 05 janvier 2024, délégation de fonctions et de signature est attribuée à Sophie LECANUET, 2^{ème} adjointe chargée du développement durable, de l'environnement et de la démocratie participative.

A ce titre, Sophie LECANUET reçoit délégation dans les fonctions suivantes :

- Développement durable et environnement. Elle propose des actions pour :
 - transition énergétique,
 - préservation de la qualité de l'eau,
 - promotion et le développement des circuits courts,
 - préservation et la valorisation des espaces naturels, et du patrimoine bâti,
 - réduction et la gestion des déchets,
 - promotion et le développement des circulations douces et des modes de déplacements alternatifs à la voiture, en y intégrant l'optimisation du stationnement automobile,
- Développement de la démocratie participative. Elle veille :
 - A organiser l'interface avec les Conseils citoyens en lien avec les différentes équipes d'élus associés,
 - A la bonne utilisation des budgets participatifs,
 - A ce que les outils et les relations favorisant le développement de la démocratie participative sont effectivement mis en œuvre,
 - A ce que les décisions structurantes fassent l'objet d'une concertation et soient prises en intégrant l'ensemble des facteurs sociaux et environnementaux,
 - A ce que le conseil citoyen dispose des outils et moyens nécessaires pour mettre en place la démocratie participative,

De plus, elle prépare et anime les réunions thématiques de concertation, en lien avec les élus spécialisés, ainsi que les réunions publiques.

Elle est en outre chargée :

- de la présidence de la commission « Citoyenneté »,
- de la présidence de la commission « Développement durable et environnement »
- des relations avec les partenaires institutionnels concernées par ces sujets,
- de fournir au service communication les informations nécessaires à l'information et la communication sur les domaines délégués.

Elle reçoit à ce titre délégation pour la signature :

- des engagements de dépenses dans la limite de 2 000,00 €HT par prestation, et des crédits inscrits au budget alloué sur sa délégation ;
- des actes, décisions, rapports et correspondances se rapportant aux domaines délégués.

ARTICLE DEUXIEME

Les délégations sont accordées sous la surveillance et la responsabilité du Maire.

ARTICLE TROISIEME

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2020-048 du 11 juin 2020.

Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché en Mairie, à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Lorient,
- Monsieur le Trésorier principal d'Auray,
- Le Directeur Général des Services,
- L'intéressée.

Fait à LA TRINITE SUR MER, le 05 janvier 2024

Le Maire,

Yves NORMAND



Notifié à l'intéressée le **08 JAN. 2024**